

## **LIMINAIRE DU CT du 25/03/2014**

un agent sur 2 en grève

Monsieur le Président,

Un agent de la direction des finances publiques sur 3 était en grève le 20 mars 2014 à l'appel del'intersyndicale.

Notre département a encore montré sa forte mobilisation avec un taux de gréviste de 49,27%, largement supérieur à la moyenne nationale.

Ce résultat démontre qu'il existe un contentieux sérieux entre les agents des finances publiques et leur ministre, contentieux qui ne peut que s'aggraver avec l'attitude de déni dans laquelle s'obstine le gouvernement. Même si ce dernier s'est défendu d'être dans une posture de mépris vis à vis du personnel, ce dialogue de sourd y ressemble étrangement.

Notre mobilisation et la lecture des résultats du coûteux baromètre social IPSOS, énième outil externalisé de mesure du climat social de notre ministère, auraient du suffire à ouvrir les yeux de notre ministre sur l'urgence de la situation.

Les agents attendent des réponses concrètes et rapides à leurs difficultés quotidiennes. Nous espérons de votre part une attitude différente au niveau local. Cependant, les sujets présentés à ce jour augurent mal d'un infléchissement de la DDFIP 66.

En effet, la mise en place d'un SVI à Prades, vient palier la suppression du poste standard accueil. Cette situation n'allégera pas la réception téléphonique et augmentera les charges de l'accueil secondaire, pénalisant une nouvelle fois les agents et les usagers.

Pour FO-DGFIP, un SVI et une caméra de surveillance, aussi sophistiqués soient-ils, ne remplacent pas un agent ! Bien au contraire !

La départementalisation des procédures collectives, est présentée comme un soulagement pour les centres des finances publiques débordés. Pour FO-DGFIP elle n'aura d'impact que sur la responsabilité des comptables ; la départementalisation n'est pas la solution aux suppressions d'emploi.

La perte de technicité, mise en en avant par la DG, est une atteinte au professionnalisme des agents. Pour FO- DGFIP, la DG est seule responsable de la mise en place des réformes successives et de sa politique désastreuse de valorisation de ses ressources humaines.

Encore une fois, le dialogue social dans ce département est écorné puisque l'implantation d'une caisse unique proposé aujourd'hui pour avis sera effective dès le 1er avril 2014. Cette mise en place ne soulagera pas les SIE, compliquera l'accueil et ne simplifiera pas le travail du caissier, poste difficile à tenir et à pourvoir.

La DGFIP a voulu dans sa note du 31/01/2014, démontrer une certaine clémence sur le remboursement des frais professionnel, pourtant il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais de l'application de l'arrêté ministériel de 2006. Cette note n'a vocation qu'à éclaircir et harmoniser les modalités de remboursement.

Les agents attendaient des mesures plus fortes. Pour FO-DGFIP les déplacements professionnels doivent être intégralement avancés aux agents, les agents ne sont pas des organismes de crédit pour l'administration.

D'autre part, faire peser la vérification des frais réellement engagés sur les chefs de service, leur impose une nouvelle mission de surveillance et de contrôle qui ne devraient pas leur être dévolue, preuve encore que l'administration ne fait plus confiance à ses agents. A cette méfiance FO-DGFIP préfèrerait la CONFIANCE.

Le plan de formation s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, mais aussi d'évolution des métiers et des procédures.

F.O.-DGFIP réaffirme que la formation professionnelle constitue un élément indispensable pour garantir un service public de qualité dans le cadre d'une Fonction Publique, laïque et républicaine.

Il réitère son attachement à une formation de qualité qu'elle soit initiale, continue ou qu'elle vise à

favoriser la promotion interne dans le cadre de la préparation aux examens et concours.

Plus que jamais M le Président, nous attendons des mesures pour améliorer la qualité du dialogue avec les organisations syndicales et au sein des unités. Les réponses concrètes que vous pourrez apporter aux préoccupations réelles de vos agents détermineront l'amélioration des conditions de vie au travail des agents de ce département.

C'est sur ce terrain M le président que nous souhaitons vous entendre.